

## Demande de permis de construire (P)

### N° CAMAC : 210556

#### A. AVIS D'ENQUETE

Référence communale :

##### Données générales

Compétence M ou ME (\*) : (ME) Municipale Etat

- |    |                             |  |     |     |
|----|-----------------------------|--|-----|-----|
| 1. | Commune (*) :               | Denges   |     |     |
| 2. | Lieu-dit :                  | Le Vieux-Bourg   |     |     |
|    | et/ou adresse (*) :         | Route du Lac 11  |     |     |
| 3. | Coordonnées (E / N) (*) :   | 2531100 / 1152872 <i>(coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250)</i> |     |     |
| 4. | No de parcelles (*) :       | 87   | 336 | 335 |
| 5. | No ECA :                    | 78   | 198 |     |
| 6. | Note recen. architectural : | 4  | 6   |     |

##### Acteurs *(si plusieurs, ajouter en page n° 14)*

###### 7. Propriétaire (\*) :

Nom, Prenom :	HUISSOUD, RÉGINE & ALAIN	Raison sociale :	
Adresse :	Route du Lac 11	Tel. :	021 801 25 38
NPA / Localité :	1026 DENGES	E-mail :	alain.huissoud@outlook.com

###### Promettant acquéreur :

Nom, Prenom :		Raison sociale :	
Adresse :		Tel. :	
NPA / Localité :		E-mail :	

###### Droit distinct et permanent :

Nom, Prenom :		Raison sociale :	
Adresse :		Tel. :	
NPA / Localité :		E-mail :	

###### 8. Auteur des plans (\*) *(personne physique selon art. 72 RATC)*

Projet nécessitant :	<input checked="" type="checkbox"/> Architecte <input type="checkbox"/> Ingenieur <input type="checkbox"/> Exception art. 106 LATC		
Nom, Prenom :	LYON RENE & CANTILLO GERARDO	N° reg. mandataire :	1410_2010
Profession :	Architectes		
Raison sociale :	LYON RENÉ & UNIGROUP RÉALISATIONS	E-mail :	info@ugroup.ch
Adresse :	p.a. Rue des Jordils 40	Tel. :	021 695 60 30
NPA / Localité :	1025 ST-SULPICE	Fax :	021 311 62 09

###### 9. Nature des travaux principale (\*) : *(une seule coche possible)*

<input type="checkbox"/> Adjonction	<input type="checkbox"/> Agrandissement	<input type="checkbox"/> Changement / nouvelle destination des locaux
<input type="checkbox"/> Construction nouvelle	<input type="checkbox"/> Demolition partielle	<input type="checkbox"/> Demolition totale
<input type="checkbox"/> Reconstruction après demolition	<input type="checkbox"/> Reconstruction après incendie	<input type="checkbox"/> Renovation totale
<input checked="" type="checkbox"/> Transformation(s)		

###### 10. Description de l'ouvrage (\*) :

Transformations complètes de l'immeuble en 7 appartements. changement d'affectation des surfaces restaurant existantes en surfaces d'habitations. pose de panneaux solaires en toiture. 20 places de parcs existantes sur parcelles 335 et 336 réattribuées pour l'immeuble et location.

###### 11. Demande de dérogation (Base légale d'octroi. N° de l'article et mention du motif)

## Particularités

12. a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (\*) :  Oui  Non
- b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)
- c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
13. a) Le projet implique un défrichage de \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> (cocher aussi la question N° 105)
- b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie
- c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)
14. Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 108)  I  II  III  IV
15. Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)
16. Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : N° FAO : \_\_\_\_\_
17. Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (\*) :  Oui  Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

## B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

## 20. Maître de l'ouvrage (\*) :

- 01 CFF  
 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports  
 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF  
 07 Swisscom  
 08 La Poste  
 10 Canton  
 11 Entreprise de droit public d'un canton  
 15 Commune  
 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)  
 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)  
 22 Institution de prévoyance, caisse de pension  
 23 Caisse maladie, SUVA  
 24 Banque, fond immobilier, holding financière  
 31 Usine d'électricité privée  
 32 Usine à gaz privée  
 33 Chemin de fer privé  
 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier)  
 42 Coopérative de logement  
 43 Société de capitaux, SA, Sarl (construction, immobilier)  
 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce)  
 52 Société de capitaux, SA, Sarl (industrie, artisanat, commerce)  
 61 Particulier et hoirie  
 63 Organisation internationale, ambassade  
 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.) :

Nom, Prénom :	HUISSOUD, REGINE & ALAIN	Raison sociale :	
Adresse :	Route du lac 11	Tél. :	021 801 25 38
NPA / Localité :	1026 DENGES	E-mail :	alain.huissoud@outlook.com

## 21. Direction des travaux (\*) :

Nom, Prénom :	LYON RENE & CANTILLO GERARDO	Raison sociale :	LYON RENÉ & UNIGROUP RÉALISATIONS
Adresse :	p.a. Rue des Jordils 40	Tél. :	021 695 60 30
NPA / Localité :	1025 ST-SULPICE	E-mail :	info@ugroup.ch

## C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

30. Genre de construction (\*) :  Bâtiment  Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur
31. Type d'ouvrage (\*) :
- |                                    |   |
|------------------------------------|---|
| Approvisionnement en eau / énergie | <input type="checkbox"/> 11 Alimentation en eau<br><input type="checkbox"/> 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques<br><input type="checkbox"/> 14 Chauffage à distance<br><input type="checkbox"/> 19 Autre  |
| Élimination des déchets            | <input type="checkbox"/> 22 Ordures ménagères<br><input type="checkbox"/> 23 Autres déchets   |
| Infrastructure routière, parking   | <input type="checkbox"/> 34 Route, place de stationnement<br><input type="checkbox"/> 35 Parking couvert  |
| Autre transport et communication   | <input type="checkbox"/> 41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare)<br><input type="checkbox"/> 42 Constructions pour les bus et tramway<br><input type="checkbox"/> 43 Constructions pour la navigation<br><input type="checkbox"/> 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)<br><input type="checkbox"/> 49 Autres constructions vouées aux transports |

## Demande de permis de construire (P) - 210556

- |                              |   |
|------------------------------|---|
| Education, recherche, santé, | <input type="checkbox"/> 51 Ecole, système d'éducation (jusqu'au niveau maturité)                     |
| loisirs, culture             | <input type="checkbox"/> 52 Formation supérieure ou recherche   |
|                              | <input type="checkbox"/> 53 Hôpital   |
|                              | <input type="checkbox"/> 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale                        |
|                              | <input type="checkbox"/> 55 Autre établissement de santé spécialisé                                   |
|                              | <input type="checkbox"/> 56 Installation de loisirs et de tourisme                                    |
|                              | <input type="checkbox"/> 57 Eglise et bâtiment à but religieux  |
|                              | <input type="checkbox"/> 58 Bâtiments à but culturel, musées, bibliothèques et monuments              |
|                              | <input type="checkbox"/> 59 Salles omnisports et salles de sport                                      |
| Autres infrastructures       | <input type="checkbox"/> 61 Aménagement de berges et barrages   |
|                              | <input type="checkbox"/> 62 Constructions pour la défense nationale                                   |
|                              | <input type="checkbox"/> 69 Autres infrastructures  |
|                              | <input type="checkbox"/> 71 Maison individuelle à un logement, isolée                                 |
|                              | <input type="checkbox"/> 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelle                   |
|                              | <input checked="" type="checkbox"/> 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement |
|                              | <input type="checkbox"/> 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation               |
|                              | <input type="checkbox"/> 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale                        |
|                              | <input type="checkbox"/> 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation                        |
|                              | <input type="checkbox"/> 79 Autre construction en rapport avec l'habitation                           |
| Agriculture, sylviculture    | <input type="checkbox"/> 81 Construction agricole   |
|                              | <input type="checkbox"/> 82 Construction sylvicole  |
| Industrie, artisanat,        | <input type="checkbox"/> 91 Fabrique, usine, atelier  |
| commerce, services,          | <input type="checkbox"/> 92 Halle, dépôt, silo, citerne   |
| administration               | <input type="checkbox"/> 93 Bât. administratif, bureaux   |
|                              | <input type="checkbox"/> 94 Bât. commercial, magasin  |
|                              | <input type="checkbox"/> 95 Établissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc.  |
|                              | <input type="checkbox"/> 96 Autres hébergements de courte durée                                       |
|                              | <input type="checkbox"/> 99 Autre construction destinée à des activités économiques                   |

## Situation

33. Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet) :
- 5 m                       10 m                       25 m                       50 m
- 100 m                       250 m                       500 m                       1000 m
34. L'ouvrage est également situé sur une autre commune :
35. Dans un plan général d'affectation (PGA)
- Dans un plan partiel d'affectation (PPA)
- Dans un plan de quartier (PQ/PQCM)                                            Nom et/ou No de la zone :                      Zone de Village
36. Secteur de protection des eaux :                       Au  UB (Si zones S, cocher la question N° 115)
37. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire
- (joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 18m LCdF) (si l'accord n'a pas été délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127)*

## Bruit

38.  a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation
- b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question N° 14.
- (joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREN))*

## Eau potable, défense incendie

40. Alimentation en eau de boisson :                       Réseau public                       Alimentation privée
41. Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante :                       Existante                       Projetée
- Distance [m] : 20

## Ramassage des déchets

42. a) Conteneurs ordures ménagères                       Existant                       Projeté
- b) Différenciés                       Existant                       Projeté
- c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs

**Suppression des barrières architecturales**

43.  La construction de locaux et installations accessibles au public, destinées à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RATC)  
 Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RATC sont remplies

**Equipements, installations**

49.  Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution de la directive DCPE 501 par la commune)  
 Piscine fixe (voir la section Q Sports, loisirs, campings, dortoirs, question 356 ou 357)

**Déchets de chantier**

50. Si le projet dépasse au moins un des seuils suivants :

Bâtiment :  3500 m<sup>3</sup> SIA de construction  1000 m<sup>3</sup> SIA de rénovation  300 m<sup>3</sup> SIA de démolition  
 Génie civil :  30 m<sup>3</sup> de déchets foisonnés (avec les matériaux d'excavation)  
 Ou si :  Le projet produit des déchets bitumineux

Remarque : les seuils ci-dessus correspondent à l'ordre de grandeur de 200 m<sup>3</sup> de déchets (matériaux d'excavation inclus) fixé par l'art. 16 OLED pour rendre exigible le concept d'élimination des déchets.

Le questionnaire "[Gestion des déchets de chantier](#)" (QP71) doit être rempli en ligne, 15 jours avant le début des travaux avec les données provisionnelles, puis encore une fois en fin de chantier avec les données effectives (synthèse après travaux).

**D. SURFACES, VOLUME, COÛT**

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
60. Surface totale des parcelles [m <sup>2</sup> ]	412	0	0	412
61. Surface totale en zone à bâtir [m <sup>2</sup> ] (A)	412	0	0	412
62. Surface bâtie [m <sup>2</sup> ] (B)	316	0	0	316
63. Surface brute utile des planchers [m <sup>2</sup> ] (C)	482	179	0	661
dont consacrée au logement [m <sup>2</sup> ]	80	581	0	661
64. Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				0.766
Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				1.604
65. Cube SIA [m <sup>3</sup> ]	2490	30	0	2520
66. Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF]	1796030			
Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*)	3060000	CFC 1 à 5 [CHF]		3200000

**E. BATIMENT ET LOGEMENT**

75. Description du projet (\*)

	0	Avec logements	0	Sans logements	0
Nb total de nouveaux bâtiments	0		0		0
Nb total de bâtiments transformés	1				
Nb total de bâtiments démolis	0				

(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches Bâtiment pour chaque bâtiment)

**F. PLACES DE STATIONNEMENT**

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80. Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture	0	0	0	0
81. Couverts, garages extérieurs	0	0	0	0
82. Places non couvertes	20	0	0	20
83. Total (à reporter sous question N° 10) (Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question #83 a)	20	0	0	20
84. Nombre de places de stationnement pour les vélos (avec ou sans l'assistance électrique)	0	10	0	10

## Demande de permis de construire (P) - 210556

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

## Fiche bâtiment [1]

B1	Type de travaux (*) :	Batiment transformé
B2	N° de parcelle (*) :	87
B3	N° ECA :	78
B4	Rue/lieu (*) :	Rue du Lac 11 1026 Denges
B5	Denomination du bâtiment :	Immeuble exist. mixte: 1 log. + activités
B6	Nombre d'entrees avec adresse :	1

## CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7	Catégorie de bâtiment (*) :	Bâtiments à plusieurs logements, exclusivement à usage d'habitation		
	Classe :			
B8	Surface au sol du bâtiment [m <sup>2</sup> ] :	316		
B9	Surface brute utile des planchers [m <sup>2</sup> ] :	482		
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m <sup>2</sup> ] :	80	Pour les activités [m <sup>2</sup> ] :	247
B11	Cube SIA [m <sup>3</sup> ] :	2240		
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) :	3		
B13	Nombre total de logements après travaux (*) :	7		
	Nb 1 pce :	1	Nb 2 pce :	4
	Nb 4 pce :	1	Nb 5 pce :	
			Nb 3 pce :	1
			Nb 6 pce ou plus :	
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :	Oui		
B15	Système de chauffage (*) :	- principal: Echangeur de chaleur (y compris pour chauffage à distance) pour plusieurs bâtiments - secondaire:		
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour le chauffage, seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position</i>			
	Puissance du chauffage [KW] : (principal)			
B16	Agent énergétique de chauffage (source énergie) :	- principal: Chaleur produite à distance (générique) - secondaire:		
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique de chauffage (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position</i>			
	<i>Si chauffage au bois ou au charbon d'une puissance &gt; que 70 kW, ou d'un chauffage à mazout moyen ou lourd, cocher la question N° 456. Pour les pompes à chaleur utilisant le sous-sol ou l'eau comme source de chaleur, cocher la question N° 450</i>			
B17	Installation de fourniture d'eau chaude :	- principal: Echangeur de chaleur (y compris pour la chaleur à distance) - secondaire: Installation solaire thermique		
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>			
	Agent énergétique pour l'eau chaude (source énergie) :	- principal: Chaleur produite à distance (générique) - secondaire: Soleil (thermique)		
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>			
B18	La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		

## Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) (<http://www.forum-asbest.ch/fr/liste-des-adresses/>)
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#)  
(Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante pour la commune ainsi que la preuve de dépôt du rapport fournie par la plateforme GDA (sous format papier et sous format électronique) pour la CAMAC

## AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

- 39 a) Façades, toiture Matériau, couleur :  
Murs porteurs extérieurs maçonnerie crépie teintes pastels selon validation Commune. toiture en charpente de structure traditionnelle  
Mode de couverture, couleur :  
Couverture en tuiles TC du pays, teintes traditionnelles selon validation Commune. Ferblanterie, blindage et garnitures en cuivre et/ou zinc\_Uginox.
- Type de fermeture :  Stores  Volets
- b)  Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²
- 44  Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 DEaux  
(cocher aussi la question No 408)
- 45 a) Ascenseur, monte-charge :  Electrique  Hydraulique  
b) Rampe/plate-forme ajustable :  Electrique  Hydraulique  
c) Contenance du réservoir d'huile : litres  
d)  Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
- 46 Raccordement TV/radio :  Antenne collective  Antenne extérieure  Antenne intérieure  
 Parabole  Cable téléseu

## PARTIE ENERGIE

## Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

- | Isolation thermique   |  | Compétence   |          |
|---|--|--|----------|
|   |  | M  | ME       |
| 48  | Qh (MJ/m².an) : 91.9 Informations complémentaires :  |  |          |
|   | Qhli (MJ/m².an) : 110 Informations complémentaires :   |  |          |
| 453.  | a) Qh est inférieur ou égal à Qhli <input checked="" type="checkbox"/>   |  |          |
|   | b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli <input type="checkbox"/>  |  |          |
| Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1<br>Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72 |  |  |          |
| Surface de référence énergétique  |  |  |          |
| SRE :   | 681 Informations complémentaires :   | comprenant les surfaces en retraits d'avants-toits depuis corniche exist |          |
| 465.  | Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation  | <input type="checkbox"/>   | EN 6     |
| 468.  | Serres artisanales ou agricoles chauffées  | <input type="checkbox"/>   | EN 7     |
| 474.  | Halles gonflables  | <input type="checkbox"/>   | EN 8     |
| <b>Installations techniques du bâtiment</b>   |  |  |          |
| 449.  | Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées | <input type="checkbox"/>   | 75       |
| 450.  | a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes) <input type="checkbox"/>   |  | 65A      |
|   | b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage) <input type="checkbox"/>  |  | 65B      |
|   | c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air), à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) <input type="checkbox"/>                     |  | Annexe   |
| 456.  | Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd <input type="checkbox"/>   |  |          |
| 461.  | Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables <input checked="" type="checkbox"/>  |  | EN-VD 72 |
| 462.  | Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire <input checked="" type="checkbox"/>   |  | EN 3     |
| 463.  | Installation de ventilation <input type="checkbox"/>   |  | EN 4     |
| 464.  | Installation de réfrigération / humidification <input type="checkbox"/>  |  | EN 5     |
| 466.  | Installation de production d'électricité par combustible <input type="checkbox"/>  |  | EN 9     |
| 475.  | Residences secondaires <input type="checkbox"/>  |  | EN 3     |
| <b>Divers</b>   |  |  |          |
| 470.  | Installation de chauffage en plein air <input type="checkbox"/>  |  | EN 10    |
| 471.  | Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN <input type="checkbox"/>   |  |          |
| 473.  | Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m²   |  |          |
|   | - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage <input type="checkbox"/>   |  | EN 12    |
|   | - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation <input type="checkbox"/>  |  | EN 13    |
| 476.  | Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh) <input type="checkbox"/>   |  | EN-VD 15 |
| 477.  | Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application <input type="checkbox"/>   |  |          |
| Précisez l'article :  |  |  |          |



## L. SITUATION DE L'OUVRAGE

Annexes

## Environnement

- 101 Situation particulière  
 Dans un plan cantonal d'affectation  
 Dans un plan cantonal de protection (*sauf Lavaux*)
- 102.1 Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.) (repondre aussi à la question N° 12) (\*)  Oui  Non
- 102.2 Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (\*)  Oui  Non
- 102.3 Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.  66 A
- 102.4 Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).  66 B
- 102 A. L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)
- 102 B. L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
103. Dans l'aire forestière
104. A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt
105. Le projet implique un défrichement de [m<sup>2</sup>] :  Annexe  
*(cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)*
- 105 A. Dans un secteur exposé à des dangers naturels (\*) :  Oui  Non 43 - DN  
 Les cartes de danger naturel doivent être consultées sur le [guichet cartographique cantonal](#) (thème dangers naturels)
- Inondations (INO)  - Chutes de pierres et blocs (CPB)   
 - Laves torrentielles (LTO)  - Effondrements (EFF)   
 - Glissements de terrain permanents (GPP)  - Avalanches (AVA)   
 - Glissements de terrain spontanés (GSS)
- IMPORTANT** : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le [formulaire 43 DN](#) pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Trois exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de permis de construire.
- Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.
- 106 B. Dans un site pollué  
*(en cas de doute, interroger la commune ou la DGE DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)*  
 Ancienne décharge  Site industriel pollué  Lieu d'accident
107. Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection   
*(selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)*
108. Projet situé dans un site porte à un inventaire ou classe faune, nature et paysage
110. Dans une région archéologique
111. Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne)   
*(Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)*

## Préservation du parc locatif

## Travaux et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants

- 112.1 a) Démolition, transformation, rénovation totale ou partielle supérieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée par les travaux **seulement lorsque l'immeuble existant comprend au moins trois logements loués** en dernier lieu (même vacants)  53
- b) Changement de destination d'un logement existant loué en dernier lieu (même vacant), avec ou sans travaux, pour l'utiliser sous une autre forme que celle prévalant au moment de la requête.  53
- Procédure simplifiée
- 112.2 a) Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée.  53 B
- b) Rénovation ne concernant qu'un ou deux appartement(s) loué(s) isolé(s).  53 B
- Logement d'utilité publique
- 112.3 Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)  54

## Bruit

113. Projet faisant l'objet d'une demande d'assentiment selon l'article 32 al.2 OPB  Annexe  
*(dépassement des valeurs limites d'immission)*
114. Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit

Protection des eaux		Annexes
115.	Zones S de protection des eaux (autres secteurs : cocher la question N° 36)	<input type="checkbox"/>
116.	Projet situé à moins de 20 m de : <input type="checkbox"/> la rive d'un lac <input type="checkbox"/> d'un cours d'eau à ciel ouvert <input type="checkbox"/> d'un cours d'eau sous voilage	
Gestion des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)		
117.	Deversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau <input type="checkbox"/> Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210) <input type="checkbox"/>	
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, etc.) <input type="checkbox"/> Ouvrage d'infiltration <input type="checkbox"/>	
119.	Deversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	<input type="checkbox"/>
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)	<input type="checkbox"/>
Eaux usées		
121.	Evacuation sans passer par une STEP	<input type="checkbox"/>
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	<input type="checkbox"/>
123.	Raccordement à la fosse à purin	<input type="checkbox"/> 52
Réseaux routier et ferroviaire		
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)	<input type="checkbox"/> 62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci	<input type="checkbox"/>
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale	<input type="checkbox"/>
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)	<input type="checkbox"/> Annexe
128.	Projet de reaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant	<input type="checkbox"/>
M. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES		
Locaux occupant des travailleurs		
150.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr <input type="checkbox"/> 43, 51, 64 b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série <input type="checkbox"/> 43, 51, 64	
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)	<input type="checkbox"/> 43, 51, 64
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans au service de l'emploi <input type="checkbox"/>	51
Environnement		
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)	<input type="checkbox"/> 64
154.	Installations de production d'énergie (EIE) <input type="checkbox"/> 43, 64 <input type="checkbox"/> Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon <input type="checkbox"/> Raffinerie de pétrole <input type="checkbox"/> Installation géothermique (plus de 5 MWh) <input type="checkbox"/> Installation thermique (plus de 100 MWh) <input type="checkbox"/> Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon	
Commerces, services		
155.	Bâtiments administratifs et/ou commerciaux	<input type="checkbox"/> 43
156.	Bâtiments de plus de 25m de hauteur totale	<input type="checkbox"/> 43
157.	Grands magasins, centres commerciaux Surface consacrée à l'alimentation [m²] : Surface de vente effective (sans les entrepôts et les parkings) <input type="checkbox"/> Inférieure à 2000 m² <input type="checkbox"/> De 2000 à 5000 m² <input type="checkbox"/> Supérieure à 5000 m² (EIE) <input type="checkbox"/> Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m²	<input type="checkbox"/> 43
Métaux et machines		
158.	Métaux et machines <input type="checkbox"/> 43, 64 <input type="checkbox"/> Acieries (EIE) <input type="checkbox"/> Vieux métaux (EIE) <input type="checkbox"/> Aluminium (EIE) <input type="checkbox"/> Métaux non ferreux (EIE)	

Bois		Annexes
159.	Bois et traitement du bois <input type="checkbox"/> Panneaux d'agglomérés (EIE) <input type="checkbox"/> Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)	<input type="checkbox"/> 43, 64
Chimie		
160.	Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrais <input type="checkbox"/> Fabriques d'explosifs et de munitions (EIE) <input type="checkbox"/> Stockage de plus de 1000 t (EIE) <input type="checkbox"/> Transformation (> de 5000 m <sup>3</sup> ou 10'000 t/an)(EIE) <input type="checkbox"/> Synthèse de produits	<input type="checkbox"/> 43, 64
161.	Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de médicaments, de sérums et de vaccins	<input type="checkbox"/> 43, 64
162.	Produits plastiques ou en caoutchouc	<input type="checkbox"/> 43, 64
Alimentation		
163.	Produits alimentaires	<input type="checkbox"/> 43
164.	Produits agro-alimentaires	<input type="checkbox"/> 43, 64
Autres matériaux		
165.	Arts graphiques	<input type="checkbox"/> 43, 64
166.	Produits pour l'aménagement de la maison et du logement	<input type="checkbox"/> 43, 64
167.	Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques	<input type="checkbox"/> 43, 64
168.	Textiles, habillement, cuir	<input type="checkbox"/> 43, 64
169.	Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.) <input type="checkbox"/> Cimenteries (EIE) <input type="checkbox"/> Verreries (plus de 30'000 t/an) (EIE)	<input type="checkbox"/> 43, 64

## N. GENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP

### Terrassements, dépôts d'excavation et décharges

200.	Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m <sup>3</sup> ou couvrant une superficie de plus de 5000 m <sup>2</sup> , mais inférieur à 50'000 m <sup>2</sup>	<input type="checkbox"/>
207.	Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m <sup>2</sup> ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ?	<input type="checkbox"/> Concept de gestion des sols
201.	Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre <input type="checkbox"/> De 50'000 à 500'000 m <sup>3</sup> <input type="checkbox"/> De plus de 500'000 m <sup>3</sup> (EIE)	
202.	Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)	<input type="checkbox"/>

### Installations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de traitement des déchets

203.	Dechetteries ou postes de collecte des déchets	<input type="checkbox"/>
204.	Installations de traitement des déchets <input type="checkbox"/> Inférieur ou égal à 1000 t/an <input type="checkbox"/> Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)	43
205.	Déchetiseurs de voitures (EIE)	<input type="checkbox"/>
206.	Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues d'épuration	<input type="checkbox"/> 51

### Surveillance des ouvrages de retenue

210.	Ouvrages d'accumulation	Volume maximum d'accumulation > 100 m <sup>3</sup> <input type="checkbox"/>
		Retenue au dessus du terrain naturel <input type="checkbox"/>
		Volume d'eau permanent m <sup>3</sup> :

O. AGRICULTURE, ANIMAUX			Annexes
250.	Batiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	<input type="checkbox"/>	43
251.	Batiments d'exploitations agricoles avec animaux	<input type="checkbox"/>	43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement <input type="checkbox"/> Plus de 125 UGB ( <i>hors étables d'alpage</i> ) (EIE)	<input type="checkbox"/>	43, 52
253.	Maneges, boxes à chevaux ( <i>Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire</i> )	<input type="checkbox"/>	43, 52
254.	Elevages et pensionnats d'animaux domestiques Type d'animaux :	<input type="checkbox"/>	
255.	Fosses à purin	<input type="checkbox"/>	52
256.	Fumieres	<input type="checkbox"/>	
257.	Silos à fourrage	<input type="checkbox"/>	43
258.	Installations de biogaz.	<input type="checkbox"/>	43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros <input type="checkbox"/> Capacité jusqu'à 5000 t/an <input type="checkbox"/> Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		43, 64

P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL			
<b>Etablissements scolaires et sanitaires, centres d'accueil</b>			
300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	<input type="checkbox"/>	21, 43
301.	Ecoles paramédicales	<input type="checkbox"/>	43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR...)	<input type="checkbox"/>	43, 64
303.	Etablissements pour mineurs	<input type="checkbox"/>	43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	<input type="checkbox"/>	43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	<input type="checkbox"/>	43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	<input type="checkbox"/>	43, 64
<b>Laboratoires et cabinets</b>			
307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie	<input type="checkbox"/>	43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
312.	Cabinets médicaux	<input type="checkbox"/>	43
<b>Cimetières</b>			
311.	Cimetières, caveaux funéraires, crematoires	<input type="checkbox"/>	43

Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS			
<b>Sport</b>			
340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	<input type="checkbox"/>	
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	<input type="checkbox"/>	
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	<input type="checkbox"/>	
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m <sup>2</sup> (EIE)	<input type="checkbox"/>	
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m <sup>2</sup> (EIE)	<input type="checkbox"/>	
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	<input type="checkbox"/>	
355.	Stands de tir <input type="checkbox"/> Stands de tir (cas général) <input type="checkbox"/> A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)		

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille		32
	<input type="checkbox"/> eau non chauffée		
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		32, EN-VD11
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		32, EN-VD11, Concept énergétique
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique
357	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille		
	<input type="checkbox"/> eau non chauffée		
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		EN-VD11
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		EN-VD11, Concept énergétique
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique

### Loisirs, campings, dortoirs

358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	<input type="checkbox"/>	43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc...	<input type="checkbox"/>	11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution	<input type="checkbox"/>	11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)	<input type="checkbox"/>	
361.	Telepheriques, teleskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des teleskis) départ : / arrivée : /	<input type="checkbox"/>	Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	<input type="checkbox"/>	
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur	<input type="checkbox"/>	43
364.	Campings, caravanings résidentiels	<input type="checkbox"/>	43
365.	Places de jeux	<input type="checkbox"/>	

## R. RISQUES, DANGERS PARTICULIERS

### Trafic aérien / Véhicules à moteur

400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aéroport Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : <a href="#">lien</a>	<input type="checkbox"/>	Annexe
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)	<input type="checkbox"/>	Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)	<input type="checkbox"/>	43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)	<input type="checkbox"/>	64
403.	Places de lavage pour véhicules.	<input type="checkbox"/>	64
404.	Garages professionnels	<input type="checkbox"/>	43, 64
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle	<input type="checkbox"/>	64

### Incendie, explosion, pollution

406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) <input type="checkbox"/> Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) <input type="checkbox"/> Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) <input type="checkbox"/> Débit massique gaz non épures dépassant les limites OPAir (EIE)		43, 64
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux	<input type="checkbox"/>	63
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)	<input type="checkbox"/>	43, 64
410.	Entreprises de nettoyage	<input type="checkbox"/>	43, 64
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)	<input type="checkbox"/>	64

### Rayonnement

412.	a) Equipements de téléphonie (mat, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant) Installation nouvelle <input type="checkbox"/> Modification d'installation existante <input type="checkbox"/>		Annexe
	b) Installation d'antenne sur pylône ou dans une installation haute tension (HT)	<input type="checkbox"/>	ES II TD7
413.	Sources de radiation ionisante et installations y relatives	<input type="checkbox"/>	
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE)	<input type="checkbox"/>	

Substances, produits et déchets spéciaux		Annexes
416.	Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux <input type="checkbox"/> Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE) <input type="checkbox"/> Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE) <input type="checkbox"/> Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)	[ ]
417.	Entreprises avec micro-organismes	[ ]
418.	Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM (joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)	[ ] Annexe

### S. EQUIPEMENTS, INSTALLATIONS

Abri de protection civile ( pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation )

454.	Construction d'un abri PCi	[ ]	46
455.	Dispense de construction d'un abri PCi	[X]	45

### T. ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)

500.	L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE) (cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact) L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape (plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantation)	[ ]	Annexe
------	---	-----	--------

### G. ANNEXES

90.	<b>a) Plans</b>			
	Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait cadastral si le dossier répond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (*)			[X]
	Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication des mesures de prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50)			[X]
	Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier			[X]
	Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées)			[X]
	Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagement			[X]
	Dessins de toutes les façades			[X]
	En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon les exigences présentes sur le site de l'office de la consommation.			
90.	<b>b) Nombre d'exemplaires des plans</b> (IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5...)	Demandé		Fourni
	Nombre d'exemplaires pour la commune :	M	ME	
	Nombre d'exemplaires pour la CAMAC :	2	2	2
	Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :	0	0	1
		2	2	3
91.	<b>Documents</b>	Comm.	CAMAC	Fourni
	Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune)	2	0	[X]
	Procuration remise au mandataire			
	Etablie par : <input type="checkbox"/> Propriétaire	2	0	
	<input type="checkbox"/> Promettant acquéreur			
	<input type="checkbox"/> Maître de l'ouvrage			
	Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants)	2	0	[ ]
	Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1)	2	0	[X]
	Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit	2	0	[ ]
	Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor)	2	0	[ ]
	Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux	2	0	[ ]
	Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe (art. 18m LCdF)	2	0	[ ]
	Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF)	2	0	[ ]
	Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant	2	0	[ ]
	Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression	2	0	[ ]
	Rapport d'impact sur l'environnement (EIE)	2	0	[ ]
	Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)	2	0	[ ]
	Rapport amiante + la preuve de dépôt du rapport (sous format papier et sous format électronique)	0	1	[X]
	Concept de gestion des sols	2	0	[ ]
	Plan schématique d'évacuation des eaux claires	2	0	[ ]
	Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit	2	0	[ ]
92.	<b>Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié</b>			
	Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN	2	0	[ ]
	Préavis du Concordat des téléskis	2	0	[ ]
	Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, sècheurs à fourrage, etc.)	2	0	[ ]
	Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz	2	0	[ ]

## BLOC-NOTES

1. Mandataire : Attestation AEAI + F43 degre 2 établi par un expert RAQ agréé externe
2. Commune :
3. CAMAC :

## SIGNATURES

## SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date : Denges 18.08.2022

Propriétaire(s) : Huissoud R. Huissoud Prom. acquéreur(s) : Huissoud Droit distinct - permanent : Huissoud Auteur des plans : Huissoud

## Destinataire des factures (\*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*) :	HUISSOUD	Prénom :	REGINE & ALAIN
Raison sociale :		Tel. :	021 801 25 38
Adresse (*) :	Rue du Lac 11	E-mail :	alain.huissoud@outlook.com
N° postal (*) :	1026	Localité (*) :	DÉNGES

Lieu, date et signature (\*) Denges 18.08.2022 Huissoud R. Huissoud

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

## EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (\*) : \_\_\_\_\_ Tel. (\*) : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Scéau et signatures :

## PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux)
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique au plus tard le jeudi précédent à 16h00. Le dossier papier doit être transmis simultanément au secrétariat de la CAMAC.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique au plus tard le mardi précédent à 16h00. Le dossier papier doit être transmis simultanément au secrétariat de la CAMAC.

## Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expire, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DIT CAMAC

PI de la Riponne 10, 1014 Lausanne, tel. 021/316.70.21, email [info.camac@vd.ch](mailto:info.camac@vd.ch)

## Demande de permis de construire (P) - 210556

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

**Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)**

Nom, Prénom :	HUISSOUD, REGINE & ALAIN	RAISON SOCIALE :	
Adresse :	Route du Lac 11		
Tel :	021 801 25 38	E-mail :	alain.huissoud@outlook.com
NPA :	1026	LOCALITE :	DENGES

**Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)**

Nom, Prénom :	LYON RENE & CANTILLO GERARDO	RAISON SOCIALE :	LYON RENE & UNIGROUP REALISATIONS
Adresse :	p.a. Rue des Jordils 40		
Tel :	021 695 60 30	E-mail :	info@ugroup.ch
NPA :	1025	LOCALITE :	ST-SULPICE